



## **Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est**

91 Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

Tel : 02.35.82.87.23 - fax : 02.35.50.65.66 - email : syndicat.cne@orange.fr

# **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

## **SERVICE EAU POTABLE (AEP)**

**Le budget primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Syndicat est composé de 3 services publics (eau, assainissement non collectif et assainissement collectif). Un budget par service est voté. Les charges communes payées sur le budget eau potable sont alimentées par les 2 autres budgets. Les sections de fonctionnement et investissement structurent les budgets : d'un côté, la gestion des affaires courantes en section de fonctionnement, de l'autre, les projets du syndicat en section d'investissement.

Le budget **2023** a été voté le 04/04/2023 par le Comité Syndical.

## 1- DEPENSES ET RECETTES (AEP)

### ❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

#### ✓ Dépenses de fonctionnement du service eau potable

Les **dépenses** de fonctionnement du service eau potable sont réparties comme suit :

DEPENSES - FONCTIONNEMENT	prop. 2022	Dép 2022	prop. 2023	Evolution 2022 / 2023
011 - Charges à caractère général (frais locaux, véhicule, matériel informatique, mission, formations, cotisation sidesa et adico, assurances, redevances occupation domaine public ...)	655 129 €	67 377 €	231 361 €	-65%
012 - Charges du personnel (rémunérations, cotisations)	200 350 €	169 047 €	249 600 €	25%
65 - Autres charges de gestion courante (indemnités élus - Créances admises en non valeur)	30 010 €	20 669 €	30 010 €	0%
66 - Charges financières (intérêts d'emprunts, rattachement ICNE)	8 500 €	4 805 €	14 000 €	65%
67 - Charges exceptionnelles (subv except FSL, titres annulés sur exercice antérieur...)	12 000 €	950 €	12 000 €	0%
042 - Opé d'ordre budg.entre sect° (amortis.immo)	151 000 €	146 795 €	181 000 €	20%
022   Dépenses imprévues	20 000 €	- €	0%	0%
023   Virement à la sect° d'investis.	715 920 €		-12%	56%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 792 909 €</b>	<b>409 643.91 €</b>	<b>1 368 577 €</b>	<b>-24%</b>

Les **dépenses** réelles de fonctionnement (hors charges financières), du service eau potable concernent :

- Les charges à caractère général (*chapitre 011*)  
Elles regroupent les achats courants, les services extérieurs, les remboursements de frais (animations du Bassin Versant de l'Yères dans le cadre du Programme d'actions de la 82<sup>ème</sup> tranche suite aux études BAC), les cotisations (au SIDESA et à l'ADICO), les impôts et taxes,
- Les charges de personnel. (*chapitre 012*) (y compris celle du personnel recruté au 1er septembre 2022 pour le service Assainissement Non Collectif et remboursées par le budget Assainissement Non Collectif au budget Eau Potable)
- Les autres charges de gestion courante (*chapitre 065*)  
Ce chapitre regroupe les frais liés aux indemnités et cotisations des élus, et les créances admises en non valeur ;
- Les charges financières (*chapitre 066*)  
Il s'agit des intérêts des emprunts, des ICNE (intérêts courus non échus)
- Les charges exceptionnelles (*chapitre 067*)  
Ce chapitre regroupe les subventions octroyées (FSL : Fonds de Solidarité Logement) et les titres annulés sur des exercices antérieurs.

Les **dépenses prévisionnelles** de fonctionnement sont en 2023 supérieures à celles de l'exercice précédent, au chapitre 012 (charges de personnel) : recrutement de deux agents au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour le service Assainissement Non Collectif. (Ces frais de personnel sont remboursés par le budget Assainissement non collectif).

Elles sont inférieures au chapitre 011 (Charges à caractère général).

## ✓ Recettes de fonctionnement du service eau potable

Les **recettes** de fonctionnement du service eau potable sont réparties comme suit :

RECETTES - FONCTIONNEMENT	prop. 2022	Rec 2022	prop. 2023	Evolution 2022 / 2023
013 - Atténuations de charges (rbsmt personnel mis à disposition)	13 300 €	14 070 €	13 300 €	0%
70 - Produits des services et ventes (vente d'eau à Dieppe Nord, surtaxes eau potable, rbsmt frais locaux)	508 000 €	514 190 €	508 000 €	0%
75 - Autres produits de gestion courante (versement des budgets asst, redevance antennes s/ réservoirs )	143 000 €	149 732 €	198 000 €	38%
77 - Produits exceptionnels (rbsmt assurances, mandats annulés s/ exercices antérieurs, pénalités )	- €	1 054 €	- €	
042 - Opé d'ordre budg. entre sections (amortis. des subv)	137 000 €	133 248 €	147 000 €	7%
002   Excédent de fonctionnement reporté	991 609 €		502 277 €	-49%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 792 909 €</b>	<b>812 294.66€</b>	<b>1 368 577 €</b>	<b>-24%</b>

Les **recettes** concernent :

- Les atténuations de charges (*chapitre 013*)  
Il s'agit du remboursement des frais de personnel mis à disposition au Syndicat de bassin versant de l'Yères et de la Cote et à l'ASPRY.
- Les produits des services et ventes (*chapitre 70*)  
Ils comprennent :
  - la vente d'eau au syndicat Dieppe Nord
  - les surtaxes « eau potable » (redevances)
  - le remboursement d'une partie des frais relatifs aux locaux par le Syndicat de Bassin Versant de l'Yères, au prorata de la surface des locaux occupée. (Cette répartition est faite depuis 2017.)
- Les autres produits de gestion courante (*chapitre 75*)
  - le versement des budgets Assainissement Collectif et Non Collectif au budget Eau Potable pour répartir les frais de structure dans les budgets des différents services.
  - le remboursement, par le budget Assainissement Non Collectif au budget Eau Potable, des charges du personnel recruté au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour le service Assainissement Non Collectif.
  - les redevances d'occupation du domaine public : les équipements de télécommunication sur les réservoirs
- Les autres produits exceptionnels (*chapitre 77*)  
Ils correspondent aux remboursements d'assurance ou mandats annulés sur exercices antérieurs.

Les **recettes** de fonctionnement en 2023 sont inférieures à celles de 2022 en raison d'un excédent de fonctionnement reporté inférieur (502 276.79 € en 2023 - 991 608.97€ en 2022). Les charges du personnel recruté au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour le service Assainissement Non Collectif sont remboursées par le budget Assainissement Non Collectif au budget Eau Potable. Leur montant est supérieur en 2023 (1 an de charges en 2023 contre 4 mois de charges en 2022).

## ❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

DEPENSES - INVESTISSEMENT	Total BP 2022	Dép 2022	PROJET 2023	Evolution 2022 2023
16 - Emprunts et dettes	118 000 €	101 846 €	144 000 €	22%
Opérations d'équipement	2 465 710 €	608 544 €	2 656 127 €	8%
4581184 opé pour cpte de tiers (recherche d'eau)	132 000 €	0 €	132 000 €	0%
040 - Opé d'ordre entre sections (amortis subv)	137 000 €	133 248 €	147 000 €	7%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 852 710 €</b>	<b>843 639 €</b>	<b>3 079 127 €</b>	<b>8%</b>

### ✓ programme d'investissement du service eau potable

Le montant prévisionnel des opérations d'équipement du budget 2023 s'élève à **2 656 127 €**. Il s'élevait à 2 465 710 € en 2022.

Le programme d'investissement est composé des opérations suivantes :

- 301<sup>è</sup> Travaux inopinés
- 302<sup>è</sup> Matériel informatique, bureautique et aménagement des locaux,
- 80<sup>ème</sup> - Sécurisation des ouvrages : Le Programme 2021/2022 débuté en 2021 sera mis en œuvre en 2023.
- 82<sup>ème</sup> – Actions suite aux études des Bassins d'Alimentation de Captages. Des crédits sont inscrits au budget en vue d'éventuelles acquisitions de terrains.
- 84<sup>ème</sup> - Recherche d'eau : le démarrage de cette étude est reporté en 2023.
- 85<sup>ème</sup> – Bornes vertes de paysage
- 88<sup>ème</sup> - Programme de renouvellement des réseaux eau potable (tranche ferme : Assigny, Guilmécourt, Cuverville-sur-Yères ; tranche optionnelle : Beauchamps, Brunville, Monchy, Le Mesnil-Réaume, Avesnes- en-Val, Flocques). Ce programme se poursuit en 2023.
- 89<sup>ème</sup> – Traitement détartrant de l'eau.
- 90<sup>ème</sup> - Programme de renouvellement des réseaux eau potable. Une nouvelle tranche de travaux débutera par la prestation de maîtrise d'œuvre et les études.
- 91<sup>ème</sup> – Travaux de génie civil - réservoirs. Cette nouvelle tranche de travaux débutera en 2023

Les principales dépenses concernent le renouvellement des réseaux (notamment la 88<sup>è</sup> tranche) ainsi que la sécurisation des ouvrages (80<sup>è</sup> tranche). L'ensemble des dépenses d'équipement sont légèrement supérieures à celles prévues en 2022.

Opération(s) clôturée(s) en 2022 :

- 87<sup>ème</sup> - Programme de renouvellement des réseaux eau potable (Millebosc / Longroy, Cuverville sur Yères)

DEPENSES - INVESTISSEMENT OPERATIONS D'EQUIPEMENT		Total BP 2022	Dép 2022	PROJET 2023	Evolution 2022 2023
302	Matériel informatique bureautique - Aménagement locaux- véhicule	19 000 €	0 €	27 000 €	42%
301	Travaux inopinés	50 000 €	0 €	50 000 €	0%
80	80 <sup>e</sup> sécurisat° ouvr. 2021/2022	326 870 €	10 290 €	200 976 €	-39%
82	82 <sup>e</sup> Act° suite Etudes BAC(terrains	15 000 €	0 €	95 000 €	533%
84	84 <sup>e</sup> Recherche d'eau	10 000 €	0 €	50 000 €	400%
85	85 <sup>e</sup> Bornes vertes de puisage	5 000 €	4 367 €	5 000 €	0%
87	87 <sup>e</sup> Renouvellement réseaux Millebosc Longroy Cuverville	349 840 €	321 644 €	0 €	-100%
88	88 <sup>e</sup> Renouvellement TF réseaux	1 065 000 €	272 244 €	856 611 €	-20%
	88 <sup>e</sup> Renouvellement TO	450 000 €	0 €	768 700 €	71%
89	89 <sup>e</sup> traitement détartrant d'eau	175 000 €	0 €	202 840 €	16%
90	90 <sup>e</sup> Renouvellement réseaux	0 €	0 €	350 000 €	
91	91 <sup>e</sup> Travx Génie civil réservoirs	0 €	0 €	50 000 €	
Total opérations d'équipement		2 465 710 €	608 544 €	2 656 127 €	16%

Les annuités d'emprunts sont les suivantes :

DEPENSES - INVESTISSEMENT		Total BP 2022	Dép 2022	PROJET 2023	Evolution 2022 2023
1641	Emprunts auprès d'établ de crédit	115 000 €	99 713 €	141 000 €	23%
1681	Autres emprunts (AESN)	3 000 €	2 133 €	3 000 €	0%
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		118 000 €	101 846 €	144 000 €	

#### ❖ RECETTES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

Les recettes d'investissement du projet de budget du service eau potable se répartissent comme suit. Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt en 2023 (en plus des avances susceptibles d'être accordées par l'agence de l'eau).

RECETTES - INVESTISSEMENT	Total BP 2022	Rec 2022	PROJET 2023	Evolution 2022 2023
13 - Subventions	994 381 €	167 097 €	913 876 €	-8%
<b>16 - Emprunts et dettes</b>	<b>550 000 €</b>	550 000 €	<b>0 €</b>	-100%
4582184 - opé pour compte de tiers (participation étude sécurisation - Recherche d'eau)	150 229 €	0 €	150 229 €	0%
040 - Opé d'ordre entre sections (amortis immo	151 000 €	146 795 €	181 000 €	20%
1068 Excédent de fonct. capitalisé	184 778 €	184 778 €	891 983 €	383%
021 Virement de la sect° de fonct.	715 920 €	0 €	630 606 €	-12%
001 Excédent d'investis.reporté	106 402 €	0 €	311 433 €	193%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 852 710 €</b>	<b>1 048 670 €</b>	<b>3 079 127 €</b>	<b>8%</b>

Le montant prévisionnel des subventions relatives aux opérations d'investissement du budget 2023 s'élève à **913 876 €**. Il est légèrement inférieur à celui prévu en 2022 (994 380 €) et concerne principalement le renouvellement des réseaux (notamment la 88<sup>è</sup> tranche) et la sécurisation des ouvrages.

RECETTES INVESTISSEMENT - OPE. D'EQUIPEMENT : subventions		Total BP 2022	Rec 2022	Total BP 2023	Evolution 2022 2023
80	80 <sup>è</sup> Sécurisat° ouvrages 2019/2020	54 230 €	35 771 €	0 €	-100%
	80 <sup>è</sup> Sécurisat° ouvrages 2021/2022	175 000 €		115 900 €	-34%
83	83 <sup>è</sup> Révis° des DUP Bassins d'Alimentat° de Captages Villy Touffreville Criel	12 000 €	12 909 €	0 €	-100%
87	87 <sup>è</sup> Renouvellement réseaux Millebosc Longroy Cuverville	121 000 €	118 417 €	15 700 €	-87%
88	88 <sup>è</sup> Renouvellement réseaux TF	500 000 €	0 €	312 276 €	-38%
88	88 <sup>è</sup> Renouvellement réseaux TO	131 000 €	0 €	370 000 €	182%
90	90 <sup>è</sup> Renouvellement réseaux	0 €	0 €	85 000 €	
90	91 <sup>è</sup> Travaux Génie civil réservoirs		0 €	15 000 €	
Total opérations d'équipement (subventions)		<b>994 380.97 €</b>	<b>167 097 €</b>	<b>913 876 €</b>	<b>-8%</b>

Le montant prévisionnel des recettes relatives aux opérations pour compte de tiers est détaillé :

RECETTES - INVESTISSEMENT		Total BP 2022	Rec 2022	PROJET 2023	Evolution 2022 2023
4582184	84 <sup>è</sup> Etudes sécurisa° pr cpte de tiers	18 229.03 €	0 €	18 229.03 €	0%
4582184	84 <sup>è</sup> Recherche d'eau pr cpte de tiers (si répartition)	132 000 €	0 €	132 000 €	0%
Total 45 - opé. pr cpte de tiers- Comptabilité distincte rattachée		<b>150 229 €</b>	<b>0 €</b>	<b>150 229 €</b>	<b>0%</b>

## 2- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE - SERVICE EAU POTABLE

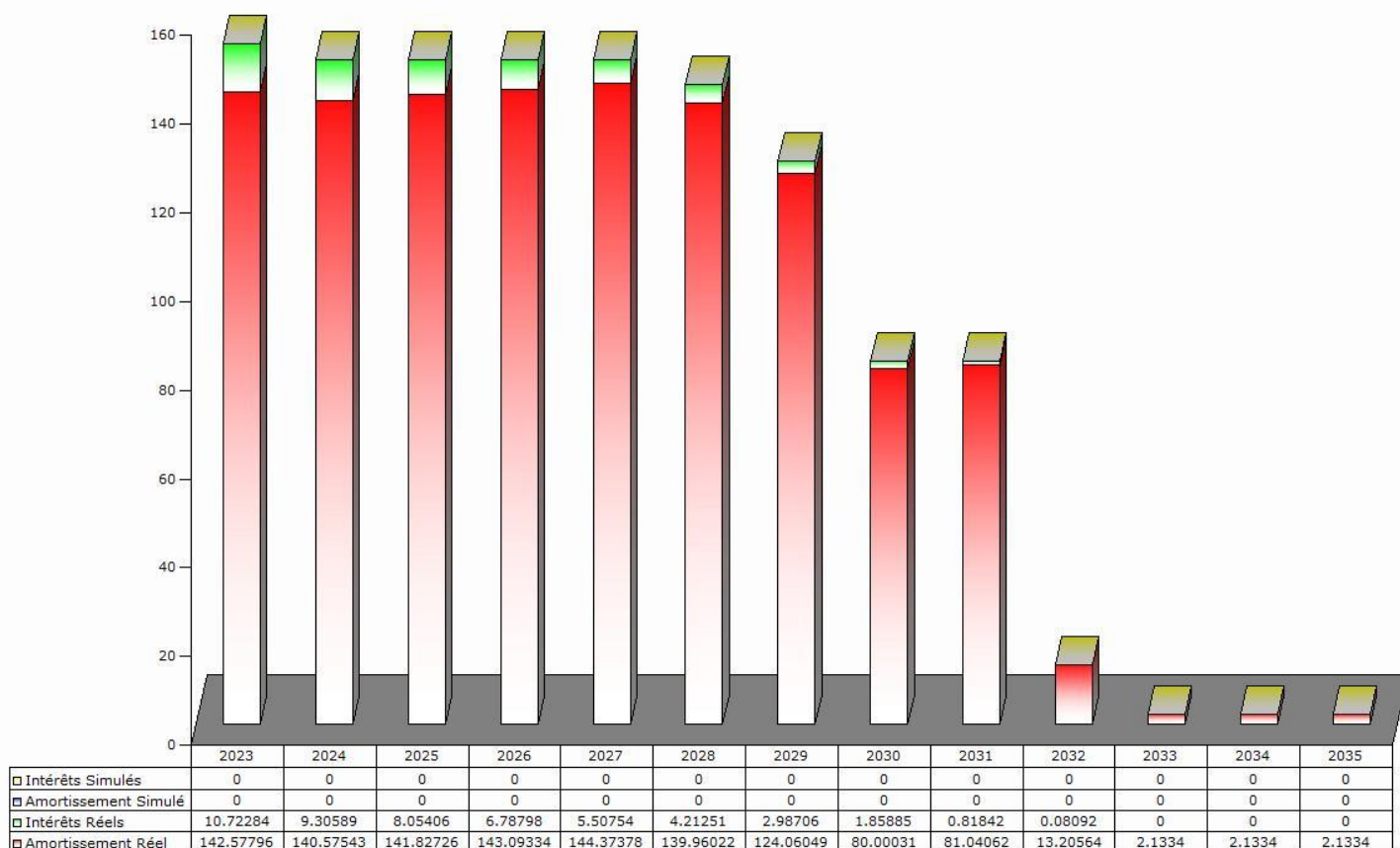
L'ensemble des emprunts souscrits auprès d'organismes de crédit sont à taux fixe.  
Les avances versées par l'Agence de l'Eau sont des prêts à taux zéro, versés conformément aux conventions.

### ✓ DETTE DU SERVICE EAU POTABLE

État de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Année	Dettes en Capital au 1er Janvier	Annuité	Annuité Intérêts	Annuités Amortissement
2023	1 157 114	153 300	10 722	142 577

Courbe des remboursements



### Niveau de l'épargne brute

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Fonctionnement	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Recettes réelles (RF)	679 047 €	918 794 €	348 781 €	382 305 €	441 039 €	338 175 €
Dépenses réelles (DF)	262 849 €	227 891 €	246 822 €	222 009 €	253 333 €	196 792 €
<b>Epargne brute (RF - DF)</b>	<b>416 198 €</b>	<b>690 904 €</b>	<b>101 959 €</b>	<b>160 295 €</b>	<b>187 706 €</b>	<b>141 383 €</b>

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de l'emprunt.

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Epargne Brute (E B)	416 198 €	690 904 €	101 959 €	160 295 €	187 706 €	141 383 €
Capital de l'emprunt. (K)	101 847 €	100 430 €	53 277 €	53 277 €	30 437 €	27 671 €
<b>Epargne nette (EB - K)</b>	<b>314 351 €</b>	<b>590 474 €</b>	<b>48 682 €</b>	<b>107 018 €</b>	<b>157 269 €</b>	<b>113 712 €</b>

## 3- RESSOURCES HUMAINES – BUDGET EAU POTABLE

### Effectifs et dépenses de personnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'effectif du Syndicat est composé de 5 agents :

- Une responsable d'opérations (Contrat à durée indéterminée de droit privé - Poste à temps complet)
- Une secrétaire comptable (Titulaire de la fonction publique territoriale - Adjoint administratif principal de 1<sup>ere</sup> classe – Catégorie C - Poste à temps complet pourvu depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018).
- Un agent d'entretien (Titulaire de la fonction publique territoriale - Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe – catégorie C - Poste à temps non complet : 8 heures hebdomadaires)
- Un technicien de contrôle Assainissement Non Collectif (Contrat à durée indéterminée de droit privé - Poste à temps complet pourvu depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022)
- Une assistance Assainissement Non Collectif. (Contrat à durée indéterminée de droit privé - Poste à temps complet pourvu depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022)

Les charges du personnel du service Assainissement Non Collectif sont totalement remboursées par le budget Assainissement Non Collectif au budget Eau Potable.

Les frais de personnel pour l'entretien des locaux demeurent répartis avec le syndicat de bassin versant de l'Yères et de la Côte, dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée en 2017. Trois heures et demie, sur les 8 heures hebdomadaires du poste, sont remboursées par le Syndicat de bassin versant.

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place en 2017, pour les agents titulaires de la fonction publique.

	Dépenses 2019 AEP	Dépenses 2020 AEP	Dépenses 2021 AEP	Dépenses 2022 AEP
Charges de personnel	136 043 €	146 686 €	143 438 €	169 047 €
Dépenses de fonctionnement réelles	220 676 €	246 823 €	227 890 €	262 849 €
	62%	59%	63%	64%



Le syndicat a versé en 2019, 2020 et début 2021, à l'agent qui a démissionné en 2018 une indemnité de retour à l'emploi, dont le montant a varié en fonction des heures travaillées dans son nouvel emploi. Celle-ci ne devrait plus être versée en 2023. Un montant sera toutefois prévu au budget en cas de nécessité.

### **Durée effective de travail**

Le temps de travail du personnel correspond à 35 heures semaines.

L'IHTS (Indemnité d'Heures de Travail Supplémentaires) est instauré depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour les agents titulaires.

La responsable d'opérations effectue 25 heures supplémentaires mensuelles comprises dans le salaire.

L'agent d'entretien, effectue des heures complémentaires pour le compte de l'ASPRY, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel. Les heures réalisées sont remboursées au Syndicat à raison d'une heure hebdomadaire.

Les agents du service Assainissement Non Collectif récupèrent les heures supplémentaires réalisées.

Le 04/04/2023

Le Président

Martial FROMENTIN